

Les enfants pauvres

Par Sonia Falardeau

Child poverty is constantly on the rise in Quebec. A child raised in a female-headed single parent family is six times more likely to be poor than a child raised by two parents. One pregnant woman in five is poor. This article discusses the hurdles encountered by poor children, specifically in a school system designed to privilege the middle-class child, a system where competition and excellence are put before cooperation and equality.

Trop de gens pensent encore que la pauvreté n'existe que dans les pays en voie de développement ; pourtant, les statistiques démontrent le contraire.

On estime à 1 013 000 le nombre d'enfants vivant dans des familles dont les revenus sont inférieurs aux sommes d'argent nécessaires pour subvenir aux besoins de base selon les données établies par Statistique Canada. Par rapport à 1989, on compte 150 000 enfants de plus vivant dans la pauvreté. (La Presse, 19 décembre 1991)

La pauvreté des enfants est la prolongation obligatoire de la pauvreté des parents. Il est intolérable de constater l'incapacité des parents à subvenir aux besoins de leurs enfants dans un pays comme le Canada.

Selon le rapport de Sous-comité parlementaire sur la pauvreté, un enfant sur six, au Canada, vit dans la pauvreté. Pour les enfants autochtones, on parle d'un enfant sur deux (Corneillier, 13 décembre, 1991).

Au Québec, le taux de pauvreté chez les enfants ne cesse d'augmenter. Selon le Conseil canadien de développement social, dans sa plus récente publication concernant les « Données de base sur la

pauvreté au Canada — 1989 », on parle de 315 000 enfants pauvres au Québec. C'est près d'un enfant sur cinq qui vit sous le seuil de la pauvreté.

La concentration de la pauvreté dans certaines zones des grands centres urbains permet de rendre nettement plus visible la pauvreté infantine.

À Montréal, la pauvreté affecte un enfant sur quatre (Gingras Potvin, 1986).

À Québec, les quartiers où se retrouvent en grand nombre les enfants vivant dans des milieux défavorisés sont St-Roch, Limoilou, St-Sauveur, St-Malo, Vanier. Dans certains quartiers, c'est un enfant sur deux qui vit cette situation (*Le Match de la Vie*, hiver 1992).

Dans le quartier St-Sauveur, 45,2 % de la population est pauvre, alors que dans St-Roch, c'est 57,4 %, dans St-Jean-Baptiste, 38,3 %, dans Limoilou, 34,2 % et même dans Ste-Foy, 15 % de la population est pauvre (Le Soleil, 13 avril 1991).

Le risque de se retrouver dans la pauvreté continue d'être beaucoup plus grand pour les femmes que pour les hommes. Ce sont donc les familles monoparentales dont le chef est une femme qui sont le plus sujet à la pauvreté.

Quelques 38,4 % des jeunes ménages (moins de 25 ans) vivaient sous le seuil de la pauvreté en 1990. Ils étaient 28 % en 1989. Par ailleurs, 60,6 % des familles monoparentales dont le chef est une femme vivaient dans la pauvreté comparativement à 52,9 % en 1989 (La Presse, 19 décembre 1991).

Selon le Conseil québécois pour l'enfance et la jeunesse, l'enfant qui grandit dans une famille monoparentale dirigée

par sa mère a non seulement l'inconvénient de ne pouvoir être soutenu que par un seul parent, mais se retrouve également dans un contexte économique très fragile : il a près de six fois plus de chances d'être pauvre qu'un enfant qui vit avec ses deux parents.

La pauvreté des enfants commence souvent même avant leur naissance. Une femme enceinte sur cinq vit sa grossesse dans la pauvreté. Dans les quartiers défavorisés de Montréal, 11,5 % des bébés pèsent moins de 2,500 grammes à leur naissance, le poids minimal fixé par l'Organisation mondiale de la santé (Leblanc, 1987).

Selon la division Santé communautaire de l'Association des hôpitaux de Québec, plusieurs facteurs expliquent l'insuffisance de poids des bébés : l'âge des femmes, trop jeunes, et dont le poids est inférieur au poids souhaitable avant la grossesse, l'alimentation déficiente, le tabagisme, l'alcool, les antécédents de mortinaissances et l'irrégularité des consultations chez le médecin.

Il ne faut pas, cependant, penser que ces femmes sont les seules responsables. La Loi 37, par exemple, dit qu'une jeune mère de moins de 18 ans a droit à l'aide sociale, mais tant que son enfant n'est pas né, elle n'a pas droit à une prestation supplémentaire.

Pourtant, nous savons toutes pertinemment qu'une femme enceinte a besoin d'une alimentation saine ainsi que des soins appropriés, dont des visites régulières chez un médecin, pour mener à terme cette grossesse et pour assurer la bonne santé de la mère et de l'enfant.

De plus, la venue d'un enfant se prépare. Il n'y a pas que l'alimentation et des soins appropriés, mais également quelques biens matériels de base tels qu'un lit d'enfant, des draps, des couvertures, des vêtements, des couches, etc.

Si ces jeunes femmes ne peuvent bénéficier de supplément en prestation d'aide sociale pendant leur grossesse, elles ne sont donc pas autonomes. Cela signifie qu'elles doivent mendier auprès de la famille et des proches pour obtenir de l'aide.

Des choix difficiles s'imposent à ces femmes. Parmi les besoins essentiels à combler pour l'enfant, c'est celui de le nourrir qui est primordial. Or, pour certaines familles, essayer de combler ce besoin essentiel primaire signifie faire des sacrifices ailleurs. On accepte de vivre dans des logements trop petits, insalubres et vétustes. Dans ces conditions, quand un enfant devient malade, il y a de bonnes chances pour que ses frères et sœurs le soient aussi, parce qu'ils couchent souvent à plusieurs dans la même pièce. Certains jours, un enfant devra rester à la maison pour en garder un autre qui est plus jeune que lui parce que si les parents restaient avec lui, ils perdraient leur emploi.

Une étude récente du Conseil canadien de développement social révèle en effet que le nombre de ménages de travailleuses et travailleurs pauvres a augmenté de 27 % au Canada durant la période 1973-1986... On constate que parmi les familles mal loties, la part de

celles avec deux conjoints qui travaillent augmente. Le pourcentage est passé de 27 % en 1973 à 33,2 % en 1986. Et comme quoi l'emploi ne constitue pas toujours un passeport pour quitter le pays de la pauvreté, dans 6,4 % des familles pauvres, les deux conjoints travaillent à plein temps (CEQ, 1991).

Essayons d'imaginer ce qui se passe dans la tête d'un enfant qui voit bien que ses deux parents travaillent à plein temps, mais qu'ils n'arrivent pas à joindre les deux bouts !

Dès son arrivée à l'école, l'enfant pauvre est déjà défavorisé. Son développement, par rapport aux attentes du milieu scolaire, est déjà en retard. Il présente généralement des différences de langage et son vocabulaire est plus restreint. De plus, l'enfant pauvre transporte avec lui les signes et les symboles de son milieu.

L'école, de son côté, propose un modèle, un seul, et il n'est pas conçu pour tous.

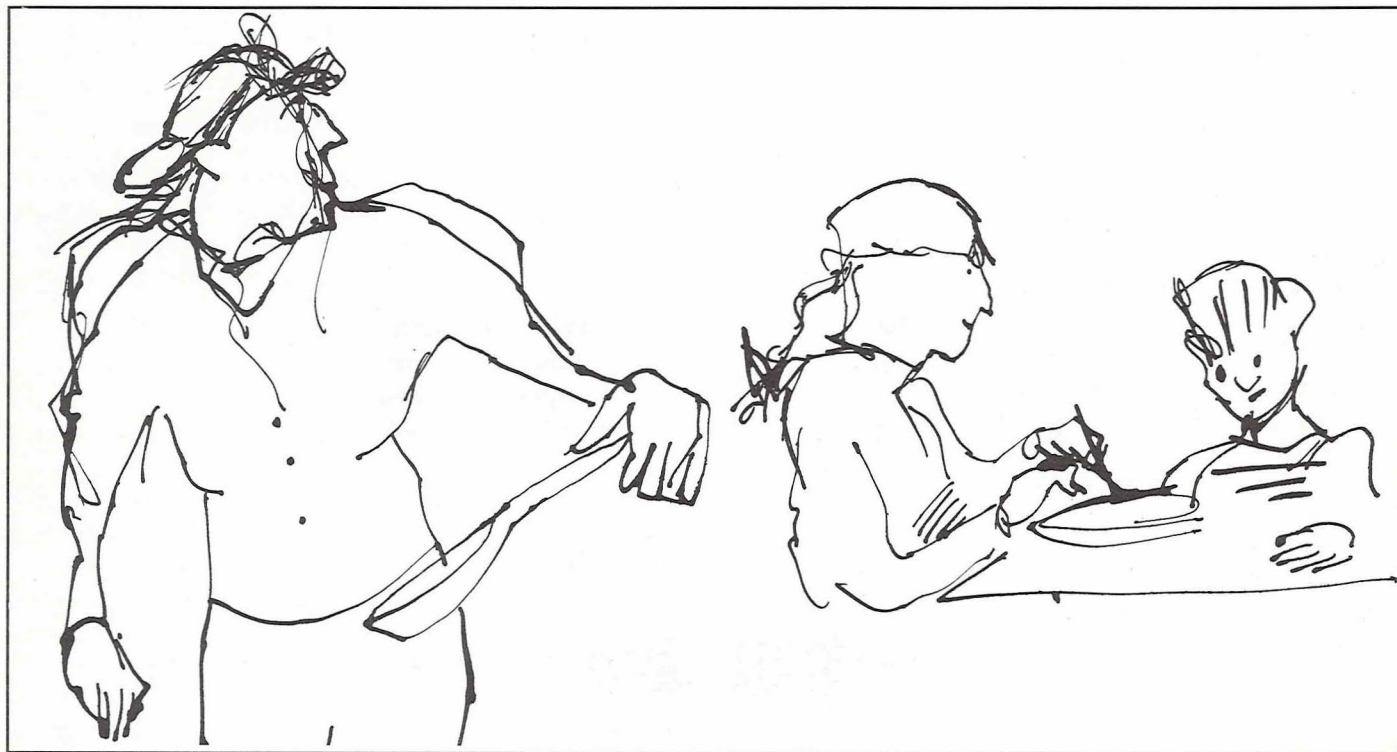
Les enfants de milieux défavorisés ne retrouvent pas à l'école la culture de leur milieu.

Une étude menée par la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants (juin 1989) met en évidence que vivre dans la pauvreté a

des effets directs sur le caractère et le comportement des enfants et sur leur capacité d'apprendre. L'absence d'estime de soi et de confiance en soi y est signalée comme caractéristique des enfants défavorisés, reliée à la discrimination, aux échecs répétés et au style parental autocratique (CEQ, 1991).

Dans ce contexte, les enfants de milieu défavorisés se désintéressent de l'école. Ils deviennent distraits ou indociles. Ils ont de plus en plus de difficulté à se concentrer. Ils deviennent découragés, démotivés. L'écart entre eux-ci et l'école s'accroît encore par les retards qui s'accumulent et les échecs qui commencent. Les enfants se font une image négative d'eux-mêmes et les parents, informés trop tard des problèmes que vit l'enfant, se sentent impuissants face à la situation, se rappelant une expérience pénible qu'ils ont eux-mêmes eue à vivre à l'école.

[I]l semble bien que les enfants de la classe moyenne font plus souvent l'objet de l'attention, des félicitations et autres marques d'appréciation prodiguées par le personnel enseignant (CEQ, 1991).



Dawna Gallager

Aujourd'hui, avec l'avènement de toutes sortes de programmes, comme arts-sports-études, créés dans l'intention des élèves dits « doués », et avec les comparaisons basées sur les performances des résultats scolaires pour classer les différentes écoles, il n'est pas surprenant de constater que l'excellence et la compétition sont valorisées au détriment de l'entraide et de l'égalité. Il ne faut donc pas s'étonner que les enfants pauvres ont une faible estime d'eux-mêmes et que leur taux de décrochage est de 2,2 fois plus élevé que celui des enfants favorisés (ceq, 1991).

Priver les enfants défavorisés au profit des enfants dits « doués » est inacceptable. La honte des enseignantes et des enseignants, des écoles et des commissions scolaires ne devrait pas être d'avoir des enfants en difficulté qui font baisser la moyenne, mais de donner encore plus aux enfants favorisés, et d'enlever encore davantage aux enfants défavorisés.

Références

« Les Canadiens subissent une baisse de revenus à cause de la récession », *La Presse*, Montréal, jeudi 19 décembre 1991.

Corneillier, Manon, « Un million d'enfants vivent dans la pauvreté », *La Presse*, Montréal, 13 décembre 1991.

Gingras Potvin, Madeleine, « Le problème des enfants négligés », *La Presse*, 15 avril 1986.

« 29,5 % de la population de Québec vit sous le seuil de la pauvreté », *Le Soleil*, Québec, 13 avril 1991.

Leblanc, Gérald, « La série sur la pauvreté », *La Presse*, 9 février 1987.

Prévention de l'insuffisance de poids à la naissance : Problématique et plan d'action, présenté au Comité provincial Famille-Enfance-Jeunesse, Division Santé communautaire de l'Association des Hôpitaux du Québec, octobre 1990.

Réussir à l'école, Séminaires régionaux, CEQ, 2^e édition, communications CEQ, septembre 1991.

Sonia Falardeau, professeure d'économie familiale, est étudiante à la maîtrise en administration et politique scolaires. Son sujet de rédaction porte sur la pauvreté, plus spécifiquement sur les familles défavorisées et les enfants pauvres.

Elle entreprendra, à l'automne, un doctorat en administration et politique scolaires dont le sujet de thèse portera sur les femmes cheffes de familles monoparentales.

Les femmes et la pauvreté

Trop de femmes sont pauvres.

- En 1989, le seuil de pauvreté pour une famille de quatre personnes dans une grande ville canadienne se situait à 24 700 \$.
- En 1989, 51% des mères seules d'enfants de moins de 18 ans étaient pauvres. Le revenu moyen de ces familles se situait à 22 609\$, comparativement à 55 705 \$ chez les familles biparentales.

Au Canada toutes les femmes travaillent, souvent gratuitement.

- Dans les familles biparentales ayant un enfant de moins de 15 ans, les femmes au foyer travaillent gratuitement pendant plus de 36 heures par semaine de cinq jours. Même lorsqu'elles occupent un emploi rémunéré à temps plein, elles consacrent gratuitement plus de 15 heures par semaine de cinq jours aux tâches ménagères.

Le tiers des femmes pauvres sont salariées.

- Près des trois quarts des salariées pauvres travaillent à temps partiel. La pauvreté frappe surtout les salariées qui travaillent à temps partiel ou à temps plein pendant moins d'une année.
- La plupart des salariées travaillent dans le secrétariat, la vente ou les services, où les salaires sont généralement bas, la sécurité d'emploi plutôt précaire et les chances d'avancement quasi inexistantes.

Sans garderies, certaines femmes ne peuvent chercher un emploi.

- Faute de places subventionnées en garderie, certaines femmes ne peuvent chercher ou accepter un emploi. En 1989, plus de deux millions d'enfants devaient être gardés à certains moments parce que leurs parents étudiaient ou travaillaient à temps plein à l'extérieur du foyer : il y avait moins de 300 000 places en garderie pour combler ce besoin.

La discrimination frappe les salariées.

- En 1989, une travailleuse à temps plein gagnait en moyenne de 60 à 70 % seulement du salaire d'un travailleur ayant la même scolarité.
- Celles qui sont handicapées, autochtones ou membres d'une minorité raciale ou ethnique sont doublement défavorisées et se voient souvent refuser les emplois ou les promotions.

Supprimer la pauvreté au Canada, c'est l'affaire de tout le monde.

Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme
C.P. 1541, Succ. B. Ottawa K1P 5R5 tel. (613) 995-2637